



Commune de Griselles

12, rue de la Mairie

45210

Tél. : 02.38.96.60.10

Fax : 02.38.96.69.29

E-mail : mairie-griselles@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE SEANCE 27 AOUT 2020

Présents : M. MADEC CLEI Claude, Maire, Mmes : BOILLET Valérie, DEMATTEI Isabelle, LECLERE Kristelle, SAMICO Sandrine, MM : BAUDUIN Louis, BIK Stéphane, COLLOT Didier, DIMASSI Salah, FOURNIER Pascal, MARIA Daniel, MUZARD Jules, ROGER Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme NOUVELLON Sylvie à Mme DEMATTEI Isabelle, M. MERLO Sébastien à M. FOURNIER Pascal

A été nommé secrétaire : M. ROGER Yves

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Désignation Délégués CFA Montargis
- Horaires Garderie
- Règlement Cantine et Garderie
- Choix Prestataire Cantine

réf : 2020-32 – Désignation délégués CFA Montargis

M. le Maire rappelle qu'il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat Mixte de Gestion du CFA EST LOIRET,

Mme DEMATTEI Isabelle se propose comme déléguée titulaire.

Mme SAMICO Sandrine se propose comme déléguée suppléant.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

DESIGNE Mme DEMATTEI Isabelle comme déléguée titulaire représentante de la commune de GRISELLES au Syndicat Mixte de Gestion du CFA EST LOIRET,

DESIGNE Mme SAMICO Sandrine comme déléguée suppléante représentante de la commune de GRISELLES au Syndicat Mixte de Gestion du CFA EST LOIRET,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

réf : 2020-33 – Horaires Garderie

M. le Maire rappelle au conseil municipal les horaires pratiqués pour la garderie les années précédentes, à savoir 7H30-8H20 pour le matin et 16H30-18H pour le soir. Afin d'élargir le service rendu aux familles, Il propose de modifier ces horaires de la manière suivante :

- Garderie du matin : 7H20-8H20
- Garderie du soir : 16H30-18H15

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de modifier les horaires de garderie, à compter du 1er septembre 2020, de la manière suivante :

- Garderie du matin : 7H20-8H20
- Garderie du soir : 16H30-18H15

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

réf : 2020-34 - Règlement Cantine et Garderie

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour remplacer le règlement actuellement en vigueur.

Il propose au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire applicable aux usagers du "groupe scolaire Les Hironnelles" à compter du 1er septembre 2020.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

ANNULE les précédents règlements en vigueur à compter du 1er Septembre 2020

APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire qui sera applicable dès la rentrée scolaire prochaine, à savoir le 1er Septembre 2020.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

réf : 2020-35 - Choix Prestataire Cantine

M. le Maire expose les conditions de fonctionnement de restauration scolaire pour la prestation des repas. Il rappelle que depuis le 11 mai 2020, les repas sont livrés par le restaurant scolaire de Ferrières et que le contrat avec le prestataire de service Convivio n'a pas été renouvelé par l'ancienne municipalité.

Considérant que l'ancienne municipalité a investi dans du matériel pour pérenniser ce service en liaison chaude, Considérant que seule la mairie de Ferrières a pu nous faire une proposition en liaison chaude selon les critères demandés, à savoir qualité et diversité des repas, réactivité quant aux modifications du nombre de repas, moyens matériels et humains affectés à la prestation et proximité de Griselles.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de retenir la mairie de Ferrières en Gâtinais à compter du 1er Septembre 2020 au tarif de 2.50 € le repas enfant et 2.70 € le repas adulte.

NOTE que le contrat aura une durée d'un an, renouvelable chaque année sans que la durée totale puisse excéder 3 ans (soit au 31/08/2023). Il pourra être dénoncé par l'une des 2 parties au plus tard le 15 Juillet de l'année scolaire en cours.

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des contrats et documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

AFFAIRES DIVERSES

La rentrée scolaire aura lieu mardi prochain. A la demande de la directrice du groupe scolaire, il sera remis le sens unique pour l'accès au groupe scolaire.

Il sera accueilli 31 élèves en maternelle dont 5 en petite section, 14 en moyenne section et 12 en grande section. Comme les années précédentes, ce sera Mme COURTIAL, l'enseignante.

En primaire, ce sont 39 élèves au total.

La classe de CP/CE1 accueille 16 élèves (8 en CP et 8 en CE1), l'enseignante est Mme POIROUX, remplaçante de Mme FOULON actuellement en congés maternité. La classe de CE2/CM1/CM2 accueille 23 élèves (10 CE2, 7 CM1 et 6 CM2), à ce jour, le nom de l'enseignante n'est pas encore connu, soit un total de 70 élèves pour le groupe scolaire.

A ce jour, 62 élèves sont inscrits à la cantine, 13 pour la garderie du matin et 14 pour celle du soir.

M. BIK fait un compte-rendu de la visite réalisée à Griselles avec les agents du PETR et de l'Agglomération.

Le Maire
Claude MADEC CLEI



